



REGLEMENT

Rallye des Belges 2019

Les Glénans ont le plaisir d'accueillir la 6^{ième} édition du Rallye des Belges à Concarneau du 7 au 10 juin 2019. Pour que cela reste un moment agréable pour tous – participants, bénévoles, salariés des Glénans – et afin d'éviter des conséquences dommageables ou irréparables, nous avons décidé d'anticiper et de mettre en place ce règlement qui a pour objectif de réduire les risques d'accidents tout en permettant à chacun de profiter pleinement du Rallye.

Nous en profitons pour rappeler les valeurs des Glénans : Respect, Solidarité, Responsabilité et Sécurité.

Excellente régates !

Sont motifs d'exclusion immédiate, définitive et sans remboursement :

- Toute consommation de produits illicites, d'alcool (bière et vin compris) durant la période de navigation, déjeuner compris. Le moniteur des Glénans est responsable de son équipage.
- Tout accident, blessure, mauvaise conduite ou prise de risque due à un excès de consommation d'alcool ou de stupéfiants sera également sanctionné d'une exclusion en période de navigation comme durant les soirées et événements encadrés par les Glénans.
- Tout manquement au respect des consignes de sécurité émanant d'un moniteur, d'un salarié de la base des Glénans ou d'un membre de l'organisation des Glénans.

Les Glénans ne prendront en charge aucun coût supplémentaire dû à l'exclusion du participant (transport, hébergement, etc.)

Le participant ne pourra prendre part au Rallye s'il n'a pas signé, daté avec la mention lu et approuvé ce règlement lors de son inscription.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Nom et prénom :

Date :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Règlement à retourner par courrier ou par email à :

Les Glénans Groupes - Quai Louis Blériot - 75781 Paris Cedex 16

groupes@glenans.asso.fr